

**Appel à manifestation d'intérêt pour l'accompagnement d'ouvertures temporaires de lits de médecine dans les établissements de santé de Nouvelle-Aquitaine**

DATE	ONGLET(S) CONCERNE(S)	QUESTIONS	REPONSES
19/11/2020	Présentation et données ES	Cet AMI cible la période hivernale sans en préciser la période concernée. Il est simplement mentionné : « Pour 2020, il s'agit de la période hivernale à cheval sur 2021 »	La période hivernale est la suivante : du 1er décembre au 31 mars.
19/11/2020	Projet d'organisation interne	<u>Q8 sur l'organisation soignante :</u> Est-il possible de répondre en ligne budgétaire ? en lignes de dépenses RH?	NON Il est attendu un descriptif de l'organisation soignante, des postes de travail, des qualifications etc.
23/11/2020	Projet d'organisation interne	Est-il possible de dissiminer les lits sur différentes unités ou service?	NON Les lits doivent être regroupés. En fonction du nombre de lits demandés, les lits doivent être adossés à un service de soin et identifiés en secteur